



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers

Question écrite n° 33287

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les inquiétudes exprimées par les infirmiers quant à l'éventuelle adoption du projet de loi « Hôpital, patients, santé, territoires ». Ce projet ouvrirait à d'autres personnels moins qualifiés et non diplômés l'exercice de certains actes actuellement prodigués par les infirmiers, et modifierait les articles L. 4161-1 et R. 4311-1 à 15 du code de la santé publique. Le personnel infirmier est aujourd'hui conscient que de réelles réformes sont nécessaires. Cependant, ces réformes ne doivent pas s'effectuer dans l'urgence et au détriment de la qualité des soins. Aussi, les infirmiers déplorent le manque de concertation et de ne pas avoir été associés aux travaux préparatoires du texte. Il lui demande donc d'engager un dialogue avec ce personnel.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33287

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8969

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)